

JEU MONOPOLY ULTIMATE EDITION CHEZ McDONALD'S
RÈGLEMENT COMPLET DU JEU ÉTABLI AU 13/10/2023
©2023 McDonald's Corporation. MONOPOLY © 2023 Hasbro.

ARTICLE 1

Le GIE McDONALD'S FORCE, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 9 rue Henri Martin - 92100 Boulogne Billancourt, et les restaurants à enseigne McDonald's et ORIGINALS[®] de France métropolitaine et Monaco, ci-après « les Sociétés Organisatrices » organisent un grand Jeu avec obligation d'achat intitulé « Monopoly Ultimate Edition » (ci-après dénommé : le « Jeu ») du 17 octobre 2023 au 13 novembre 2023 (ci-après dénommée : la « Durée du Jeu »).

La Durée du Jeu pourra exceptionnellement être prorogée de 7 jours maximum, soit jusqu'au 20 novembre 2023. En cas d'épuisement des Éléments de Jeu tels que définis ci-après dans l'article 2, avant le 13 novembre 2023 dans l'un ou plusieurs des restaurants, l'arrêt du Jeu dans le(s) restaurant(s) concerné(s) y sera annoncé.

Le Jeu est ouvert aux résidents de France métropolitaine et de Monaco, âgés de 15 ans et plus au 1^{er} octobre 2023 (ci-après désigné(s) le ou les "Participant(s)"), à l'exclusion des personnes membres ou salariées des Sociétés Organisatrices, et plus généralement de toute société appartenant au Groupe McDonald's France, et notamment des salariés travaillant dans les restaurants à enseigne **McDonald's et ORIGINALS[®]**, des personnes membres ou salariées des sociétés indépendantes partenaires ou des prestataires pour cette opération, ainsi que leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Les Participants doivent disposer d'un accès au réseau Internet et d'un matériel adéquat pour pouvoir s'y connecter. Les Participants devront disposer d'un compte ou en ouvrir un sur l'application mobile App McDo+ ou sur le site www.mcdonalds.fr, ou le site mobile m.mcdonalds.fr (ci-après ensemble dénommés : "le Site ou l'App McDo+").

Les Participants acceptent sans réserve les conditions du présent Règlement et de s'y conformer en tout point (ci-après désigné le "Règlement").

ARTICLE 2 – COMMENT SE PROCURER UN ÉLÉMENT DE JEU ?

Pour participer, il suffit de se procurer un Élément de Jeu dont la forme varie, selon le mode de commande :

2.1 Pour les commandes click & collect, drive, livraison ou à emporter, l'Élément de Jeu prend la forme de lot de vignettes de jeu à détacher de leur support (ci-après dénommée « Vignettes de Jeu »). Il comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu :

- une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » et permettant de participer au volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1, pour gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1. (ci-après dénommée « Vignette de Jeu 100% gagnante »).

ET

- une Vignette de Jeu portant le nom d'une rue ou d'une gare permettant à son détenteur de bénéficier de l'une des rues ou des gares indiquées à l'article 3.2 et permettant de participer au volet N°2 du Jeu.

- SOIT 4 Vignettes de Jeu

- une Vignette de Jeu 100% gagnante,
ET

- 2 Vignettes de Jeu portant le nom d'une rue ou d'une gare

ET

- 1 Vignette de Jeu « Carte Chance » porteuse de la mention « 1 000 € À GAGNER CHAQUE JOUR » et permettant de participer au volet N°3 du Jeu décrit à l'article 3.3., pour tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.3. (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Carte Chance »).

L'Élément de Jeu devra être détaché de son support en le tirant vers le bas et en suivant les perforations illustrées.

Une fois détaché de son support, l'Élément de jeu est sous la responsabilité du Participant. Si ce dernier a été endommagé et que son état ne permet pas au Participant de jouer, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas fournir d'Élément de jeu de remplacement.

2.2 Pour les commandes passées en restaurant à enseigne McDonald's et consommées sur place, l'Élément de Jeu prend la forme d'un lot de répliques digitales de vignettes de jeu à découvrir (ci-après dénommées « Vignettes de Jeu Digitales »). Il comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu Digitales déposées dans le compte Monopoly rattaché au compte McDonald's :

- une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante porteuse du bouton « Découvrir » permettant de participer au volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1, pour gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1. (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante »),

ET

- une Vignette de Jeu Digitale révélant le nom d'une rue ou d'une gare porteuse du bouton « Découvrir » permettant à son détenteur de bénéficier de l'une des rues ou des gares indiquées à l'article 3.2 en découvrant la Vignette de Jeu dans son espace de jeu Monopoly sur mcdonalds.fr/monopoly/ et permettant de participer au volet N°2 du Jeu.

- SOIT 4 Vignettes de Jeu Digitales déposées dans le compte Monopoly rattaché au compte McDonald's :

- une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante ;

ET

- 2 Vignettes de Jeu Digitales révélant le nom d'une rue ou d'une gare telle que détaillées ci-dessus ;

ET

- une Vignette de Jeu Digitale Carte Chance porteuse du bouton « Découvrir » permettant à son détenteur de participer au volet N°3 du Jeu décrit à l'article 3.3 en découvrant la Vignette de Jeu dans son espace de jeu Monopoly sur mcdonalds.fr/monopoly/, pour tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.3 (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Digitale Carte Chance »).

En cas d'épuisement des Éléments de Jeu digitaux d'un ou plusieurs produits concernés par le jeu Monopoly chez McDonald's avant le 13 novembre 2023, l'Élément de Jeu ne pourra pas être remis dans l'espace Monopoly. La rupture sera annoncée sur le Site ou l'App McDo + et affichée en restaurant.

Pour les commandes passées en restaurant à enseigne McDonald's et consommées sur place, l'Élément de Jeu sera remis au Participant de la manière suivante :

- Pour les commandes identifiées avec le compte McDo+ :

L'Élément de Jeu est déposé dans l'espace Monopoly rattaché au compte McDo+ du Participant sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/. Le Participant est averti par e-mail et/ou par notification push du dépôt des Vignettes de

Jeu Digitales dans son espace Monopoly. Chaque participation, c'est-à-dire chaque commande passée contenant un produit porteur d'un Élément de Jeu, fera l'objet d'un e-mail ou notification liée au dépôt des Vignettes de Jeu Digitales correspondant à la commande passée dans l'espace Monopoly du participant. Pour bénéficier de son Élément de Jeu, le Participant doit s'identifier en se rendant sur le Site ou l'App McDo+ :

- entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s pour les Vignettes de Jeu Digitales porteuses d'un nom de rue ou de gare et les Vignettes de Jeu Digitales Carte Chance ; ou
- entre le 17 octobre 2023 10h et le 14 décembre 2023 23h59mn59s pour les Vignettes de Jeu Digitales 100% Gagnantes .

- **Pour les commandes non-identifiées au compte McDonald's :**

Un coupon de participation au jeu Monopoly porteur de la mention « JEU MONOPOLY CHEZ McDonald's » comportant un QR Code est imprimé à la borne avant le ticket de caisse s'il a été demandé.

Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

Pour recevoir l'Élément de Jeu dans son espace Monopoly sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/, le Participant, après s'être identifié, doit scanner le QR code en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet :

- entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s pour les Vignettes de Jeu Digitales porteuses d'un nom de rue ou de gare et les Vignettes de Jeu Digitales Carte Chance ; ou
- entre le 17 octobre 2023 10h et le 14 décembre 2023 23h59mn59s pour les Vignettes de Jeu Digitales 100% gagnantes.

Cette dernière est accessible via le bouton « J'ai un QR Code » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/.

Si le Participant a déjà un compte McDonald's, il peut aussi scanner le QR code de jeu via la fonction native de son smartphone ou une application dédiée. S'il n'est pas identifié au préalable, il sera redirigé vers la page d'accueil du site mcdonalds.fr/monopoly et devra se connecter pour accéder à son espace Monopoly. S'il est identifié, il sera redirigé directement vers son espace Monopoly.

Le Participant sera averti par e-mail et/ou par notification push du dépôt des Vignettes de Jeu Digitales dans l'espace Monopoly.

Le Participant ne pourra scanner que 3 QR Codes de jeu Monopoly par jour.

Une fois imprimé, le QR Code de jeu Monopoly est sous la responsabilité du Participant. Si ce dernier a été endommagé et que son état ne permet pas au Participant de jouer, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas fournir d'Élément de Jeu de remplacement.

En cas de paiement au comptoir, le Participant ne pourra pas recevoir d'Élément de Jeu.

2.3. Le Participant pourra se procurer un Élément de Jeu du 17 octobre au 13 novembre 2023 inclus :

- EN ACHETANT VIA CLICK & COLLECT, DRIVE, LIVRAISON OU À EMPORTER

• **Une grande boisson (50cl) servie en fontaine, sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé :** le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.

• **Un menu comportant une ou plusieurs grande(s) boisson(s) (50cl) servie(s) en fontaine :** si une boisson choisie dans le cadre de ce menu est une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson, comprenant 4 Vignettes de Jeu.

Si une boisson choisie dans le cadre de ce menu est une boisson servie hors fontaine (une boisson jus d'orange Minute Maid), le Participant obtiendra un gobelet 50cl porteur d'un Élément de Jeu comprenant 4 Vignettes de Jeu rempli de 40cl de boisson jus d'orange Minute Maid. Le participant recevra autant d'Éléments de Jeu que

de grandes boissons présentes dans le menu.

- **Une Boîte à Partager™, sur l’emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé** : le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.

- **Une moyenne boisson (40cl) servie en fontaine, sur l’emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé** : le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

- **Un menu comportant une ou plusieurs moyenne(s) boisson(s) (40cl) servie(s) en fontaine** : si une boisson choisie dans le cadre de ce menu est une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l’emballage de cette boisson, comprenant 2 Vignettes de Jeu.

Si une boisson choisie dans le cadre de ce menu est une boisson servie hors fontaine (une boisson jus d'orange Minute Maid), le Participant obtiendra un gobelet 40cl porteur d’un Élément de Jeu comprenant 2 Vignettes de Jeu rempli de 30cl de boisson jus d'orange Minute Maid. Le participant recevra autant d’Éléments de Jeu que de moyennes boissons présentes dans le menu.

- **Un McFlurry™, sur l’emballage duquel un Élément de Jeu est apposé** : le Participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

- SOIT EN ACHETANT ET CONSOMMANT SUR PLACE ET APRÈS RETRAIT DE SA COMMANDE

- **Une grande boisson (50cl) servie en fontaine** : le Participant recevra 4 Vignettes de Jeu Digitales

- **Un menu comportant une ou plusieurs grande(s) boisson(s) (50cl) servie(s) en fontaine** : le Participant recevra 4 Vignettes de Jeu Digitales par grande boisson présente dans le menu

- **Une Boîte à Partager™** : le Participant recevra 4 Vignettes de Jeu Digitales

- **Une moyenne boisson (40cl)** : le Participant recevra 2 Vignettes de Jeu Digitales

- **Un menu comportant une ou plusieurs moyenne(s) boisson(s) (40cl) servie(s) en fontaine** : le Participant recevra 2 Vignettes de Jeu Digitales par moyenne boisson présente dans le menu

- **Un McFlurry™** : le Participant recevra 2 Vignettes de Jeu Digitales

ARTICLE 3 - COMMENT JOUER ?

3.1 Volet N°1 du Jeu :

Accessible avec Une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « 100% GAGNANT » permettant à son détenteur de gagner immédiatement l’une des dotations décrites à l’article 4.1.

Pour bénéficier de sa dotation, le Participant doit :

- Pour les Vignettes de Jeu 100% Gagnantes :

- **S’identifier ou créer un compte sur le Site ou l’App McDo+** entre le 17 octobre 2023 10h et le 14 décembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n’est pas connecté sur le Site ou l’App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s’il possède déjà un compte McDonald’s, ou en se créant un compte McDonald’s sur le Site ou l’App McDo+.

- **Scanner sa Vignette de Jeu 100% gagnante avec l’App McDo+** en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet, accessible via le bouton « J’ai un code vignette » sur la page d’accueil du jeu mcdonalds.fr/monopoly/. Le Participant peut aussi enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu 100% gagnante(s) en cliquant sur l’onglet « Saisir mon code » et en le rentrant dans le champ prévu à cet effet.

- Pour les Vignettes de jeu Digitales 100% Gagnantes :

- **S’identifier ou créer un compte sur le Site ou l’App McDo+** entre le 17 octobre 2023 10h et le 14 décembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n’est pas connecté sur le Site ou l’App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s’il possède déjà un compte McDonald’s, ou en se créant un compte McDonald’s sur le Site ou l’App McDo+.

- **Se rendre dans son espace Monopoly, après avoir reçu la notification informant de la disponibilité des Vignettes de Jeu Digitales dans l’espace Monopoly**, dans l’onglet « Mes vignettes à découvrir » et cliquer

sur le bouton « Découvrir », situé en bas de sa Vignette de Jeu Digitale 100% Gagnante.

Le Participant gagne la dotation qu'il aura découvert sous réserve de vérification de la conformité de sa participation au présent règlement.

Le Participant ne pourra scanner, enregistrer ou découvrir que 3 Vignettes de Jeu 100% gagnantes par jour au maximum.

Pour toutes les dotations au titre du volet n°1 du Jeu, il est demandé au Participant de conserver la Vignette originale de Jeu 100% Gagnante, le coupon de participation le cas échéant, le ticket de caisse s'il a été imprimé, ou tout autre justificatif d'achat, qui pourront être vérifiés.

3.2 Volet N° 2 du Jeu :

Accessible avec une Vignette de Jeu porteuse d'un nom de rue ou d'un nom de gare et d'un code débutant par la lettre « M » suivie d'un numéro à 3 chiffres à collecter pour tenter de reconstituer sur le plateau de jeu digital, disponible sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/, une série (ou autrement appelée « Famille ») complète de « titres de propriété » de même couleur ou de gares, pour tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.2.

Pour jouer, le Participant doit :

3.2.1. Collecter des Vignettes de Jeu porteuses d'un nom de rue ou de gare

- **Pour les Vignettes de Jeu porteuses d'un nom de rue ou de gare**

S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

Collecter sa Vignette de Jeu porteuse d'un nom de rue ou de gare dans son espace Monopoly en la scannant sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/ selon les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) porteuses d'un nom de rue ou de gare dans le champ prévu à cet effet « saisir mon code » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur le Site mcdonalds.fr/monopoly/. La rue ou la gare collectée s'enregistrera automatiquement sur le compte Monopoly du Participant après avoir scanné sa Vignette de Jeu et le détail de ses collections sera visible par le Participant après rafraichissement de la page.

- **Pour les Vignettes de Jeu Digitales porteuses d'un nom de rue ou de gare :**

S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

Se rendre dans son espace Monopoly, après avoir reçu la notification informant de la disponibilité des Vignettes de Jeu Digitales dans l'espace Monopoly, dans l'onglet « Mes vignettes à découvrir » et cliquer sur le bouton « Découvrir » situé en bas de sa Vignette de jeu Digitale porteuse d'un nom de rue ou de gare. La rue ou la gare découverte après ce clic **s'enregistrera automatiquement sur le compte Monopoly** du Participant et le détail de ses collections sera visible par le Participant après rafraichissement de la page.

Le Participant ne pourra scanner, enregistrer ou découvrir que 3 Vignettes de Jeu porteuse d'un nom de rue ou de gare par jour au maximum.

Les Vignettes de Jeu porteuses d'un nom de rue ou de gare n'ont aucune valeur et ne sauraient remporter une autre contrepartie que celle de tenter de compléter une famille de rues de même couleur ou de gares sur le plateau de jeu de l'espace Monopoly.

3.2.2 Tenter de reconstituer une Collection de rues d'une même couleur ou de gares.

Le participant doit collecter cette/ces Vignette(s) de Jeu porteuse(s) d'un nom de rue ou de gare pour tenter de reconstituer au fur et à mesure de ses participations la famille complète de « titres de propriétés » concernée, à savoir les différentes Vignettes de Jeu d'une même couleur, portant chacune un nom de rue et un numéro différent, ou la série des différentes « Gares » portant également chacune un nom et un numéro différent. Dès qu'il a complété l'une des 8 séries de titres de propriété ou la série des « Gares », le Participant gagne la dotation correspondant à la série collectionnée (voir article 4.2.) sous réserve de vérification de la validité des Vignettes de Jeu et de la conformité de sa participation au présent règlement de Jeu.

Le Participant doit cliquer sur le lien « Mes collections » et suivre les indications pour visualiser ses titres de propriétés et ses gares collectés sur le plateau de jeu digital.

Le Participant est obligé de scanner, enregistrer ou découvrir ses Vignettes de Jeu porteuses d'un nom de rue ou de gare via son espace Monopoly pour les collectionner sur le plateau de jeu digital.

Pour toutes les dotations au titre du volet n°2 du Jeu, il est demandé au Participant de conserver les Vignettes originales, les coupons de participation le cas échéant, les tickets de caisse s'ils ont été imprimés, ou tout autre justificatif d'achat, qui pourront être vérifiés.

3.3 Volet N° 3 du Jeu : pour l'Élément de Jeu composé de 4 Vignettes de Jeu uniquement :

Le Participant détiendra parmi les 4 Vignettes de Jeu, une Vignette de Jeu Carte Chance pour tenter de gagner par tirage au sort l'une des dotations de 1 000€ décrites à l'article 4.3.

Pour s'inscrire au tirage au sort quotidien, le Participant doit :

- Pour les Vignettes de Jeu Carte Chance :

- **S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+** entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- **Scanner sa Vignette de Jeu Carte Chance avec l'App McDo+** en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet, accessible via le bouton « J'ai un code vignette » sur la page d'accueil du jeu mcdonalds.fr/monopoly/. Le Participant peut aussi enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu Carte Chance en cliquant sur l'onglet « Saisir mon code » et en le rentrant dans le champ prévu à cet effet.

- Pour les Vignettes de Jeu Digitales Carte Chance :

- **S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+** entre le 17 octobre 2023 10h et le 13 novembre 2023 23h59mn59s. Si le Participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- **Se rendre dans son espace Monopoly, après avoir reçu la notification informant de la disponibilité des vignettes dans l'espace Monopoly**, dans l'onglet « Mes vignettes à découvrir » et cliquer sur le bouton « Découvrir », situé en bas de sa Vignette de Jeu Digitale Carte Chance.

Après avoir scanné, enregistré ou découvert sa Carte Chance, le participant verra apparaître un message de confirmation de son inscription lui indiquant sa participation au tirage au sort quotidien entre le jour de son

inscription et le dernier tirage au sort du 14 novembre 2023. Chaque tirage au sort du jour, désignant 1 gagnant et 1 suppléant, aura lieu le jour suivant à 8h.

Le Gagnant de chaque tirage au sort sera annoncé dans le carrousel, sur la page d'accueil de l'app McDo+ et le site mcdonalds.fr. Les Participants tirés au sort seront contactés sur l'adresse e-mail rattachée à leur compte McDonald's.

En cas d'impossibilité de remettre la dotation au gagnant, quelle qu'en soit la raison, la dotation sera attribuée au suppléant tiré au sort le même jour. En cas d'impossibilité de remettre la dotation au suppléant, aucune dotation ne sera remise. La dotation ne sera pas remise en Jeu et sera perdue.

Tout Participant pourra s'inscrire au Tirage au Sort quotidien autant de fois qu'il a de Vignettes de Jeu Carte Chance dans la limite de 3 Vignettes de jeu carte chance (digitale ou non) par jour.

Un Participant tiré au sort et ayant gagné durant le Jeu l'une des dotations de 1 000 € décrites à l'article 4.3 ci-après ne pourra plus participer aux tirages au sort suivants.

Le Participant ne pourra scanner, enregistrer ou découvrir que 3 Vignettes de Jeu Carte Chance par jour au maximum.

Il est demandé au Participant de conserver la Vignette de Jeu Carte Chance originale, le coupon de participation le cas échéant, le ticket de caisse s'il a été imprimé, ou tout autre justificatif d'achat, qui pourront être vérifiés.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

Il ne sera mis en Jeu que la stricte quantité de dotations indiquée à l'article 4 du présent règlement. La description détaillée des dotations mises en jeu figure en Annexe 1 du règlement.

4.1 Les dotations du Volet N°1 du Jeu :

4.1.1 Les dotations remises par le Centre de vérification du Jeu :

- **1 dotation constituée d'une somme de 100 000 € Net.**
- **4 dotations constituées chacune d'un Flipper édition McDo™ ARCADE VINTAGE d'une valeur commerciale de 5 999€ TTC.**
- **15 dotations constituées chacune d'un Scooter électrique E110S SEGWAY d'une valeur commerciale de 2 399 € TTC.**
- **20 dotations constituées chacune d'un Vélo électrique G-One Rodwood GITANE d'une valeur commerciale de 2 599 € TTC.**
- **40 dotations constituées chacune d'un Week-end à Londres avec une partie de "MONOPOLY LIFESIZED" pour 4 personnes d'une valeur commerciale de 2 500 € TTC.**
- **25 dotations constituées chacune d'un Paddle électrique gonflable Coasto E-Motion POOLSTAR d'une valeur commerciale de 1 800 € TTC.**
- **40 dotations constituées chacune d'une Télévision 4K LED 55" SONY d'une valeur commerciale de 1 199 € TTC.**

- **100 dotations constituées chacune d'une Console de jeu vidéo : XBOX Series X** d'une valeur commerciale de 549,99 € TTC.
- **100 dotations constituées chacune d'une carte cadeau McDo™** d'une valeur de 100 € TTC.
- **1000 dotations constituées chacune d'une Paire d'écouteurs Galaxy Buds2 Bluetooth SAMSUNG** d'une valeur commerciale de 150 € TTC.
- **500 dotations constituées chacune d'une Lampe balad FERMOB** d'une valeur commerciale de 79,90 € TTC.
- **2 000 dotations constituées chacune d'un Jeu vidéo JUST DANCE** d'une valeur commerciale indicative de 59,99€ TTC au moment de la mise sur le marché du jeu.
- **10 000 dotations constituées chacune d'un Support de bureau avec chargeur sans fil intégré à induction Geo Dock SBS** d'une valeur commerciale de 20 € TTC.
- **3 000 dotations constituées chacune d'un Sac de sport édition McDo™** sans valeur commerciale.

4.1.2 Les dotations remises par les restaurants McDonald's via une commande en click & collect ou en livraison via l'App McDo+ :

- **4 000 000 dotations constituées chacune d'un Donut Nature d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 2,50 € TTC**
- **3 500 000 dotations constituées chacune d'un P'tit Milkshake d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 2,50 € TTC**
- **4 000 000 dotations constituées chacune d'un Sundae d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 3,60 € TTC**
- **5 000 000 dotations constituées chacune d'une Petite portion de frites d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 2,80 € TTC**
- **1 000 000 dotations constituées chacune de quatre Chicken McNuggets™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 3,95 € TTC**
- **2 500 000 dotations constituées chacune d'un Hamburger d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 2,70 € TTC**
- **1 000 000 dotations constituées chacune d'un P'tit Bœuf Sauce Deluxe d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 3 € TTC**
- **1 000 000 dotations constituées chacune d'un Big Mac™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 5,80 € TTC**
- **1 000 000 dotations constituées chacune d'un Petit Minute Maid® Orange (20cl) d'une valeur commerciale unitaire d'environ de 2,60 € TTC**
- **2 000 000 dotations constituées chacune d'un Petit Fanta® Goût Original Sans Sucres (25cl) d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,65 € TTC**

- **2 000 000 dotations constituées chacune d'un Petit Coca-Cola® Sans Sucres (25cl) d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,70 € TTC**

4.1.3 Les dotations à valoir sur les sites partenaires :

- **4 000 000 dotations constituées chacune d'une somme de 5 € TTC à valoir sur OUIGO.COM.**
- **4 000 000 dotations constituées chacune d'une somme de 10 € TTC à valoir sur CHEERZ.COM**
- **3 500 000 dotations constituées chacune d'un mois de mangas illimités sur MANGAS.IO d'une valeur commerciale unitaire de 6,90€.**
- **1 500 000 dotations constituées chacune d'une somme de 20€ TTC à valoir sur LABOXHOMME.COM**
- **2 500 000 dotations constituées chacune d'une somme de 20€ TTC à valoir sur EMMA-CHLOE.FR**
- **2 000 000 dotations constituées chacune d'une somme de 10 € TTC à valoir chez LDLC.**
- **1 500 000 dotations constituées chacune d'une somme de 10 € TTC à valoir sur MANUCURIST.COM**
- **2 446 765 dotations constituées chacune d'une formation « premium » offerte au code de la route sur EN VOITURE SIMONE d'une valeur commerciale unitaire de 49 € TTC.**

Les dotations décrites à l'article 4.1.3 ne peuvent être cumulées entre elles pour une même commande sur le site partenaire ni avec d'autres avantages et promotions proposés par le site partenaire.

Les achats effectués sont soumis aux conditions générales de vente des sites partenaires et sont à valoir en une seule fois jusqu'au 14 décembre 2023 inclus, sans montant minimum d'achat.

Si l'achat effectué par le gagnant sur les sites partenaires est d'un montant inférieur à la somme gagnée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon d'achat à hauteur de la différence.

4.2 Les dotations du Volet n°2 du Jeu :

Les dotations détaillées ci-dessous seront à gagner en collectionnant les rues de même couleur ou gares pour reconstituer une Famille sur le plateau de Jeu Monopoly digital, sur le Site ou sur l'App McDo+.

- **1 dotation constituée de 50 000 € net** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu bleu foncé : « AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES » portant le code « M320 » et « RUE DE LA PAIX » portant le code « M321 ».
- **4 dotations constituées chacune d'un Flipper édition McDo™ ARCADE VINTAGE d'une valeur commerciale de 5 999 € TTC** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu vertes : « AVENUE DE BRETEUIL » portant le code « M317 », « AVENUE FOCH » portant le code « M318 » et « BOULEVARD DES CAPUCINES » portant le code « M319 ».
- **40 dotations constituées chacune d'un Vélo électrique G-One Rodwood GITANE d'une valeur commerciale de 2 599 € TTC** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu jaunes : « FAUBOURG SAINT-HONORÉ » portant le code « M314 », « PLACE DE LA BOURSE » portant le code « M315 » et « RUE LA FAYETTE » portant le code « M316 ».
- **100 dotations constituées chacune d'une Télévision 4K LED 55" SONY d'une valeur commerciale de 1 199**

€ TTC à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu rouges : « AVENUE MATIGNON » portant le code « M311 », « BOULEVARD MALESHERBES » portant le code « M312 » et « AVENUE HENRI-MARTIN » portant le code « M313 ».

- **300 dotations constituées chacune d'une Console de jeu vidéo : XBOX Series X d'une valeur commerciale de 549,99€ TTC** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu orange : « AVENUE MOZART » portant le code « M308 », « BOULEVARD SAINT-MICHEL » portant le code « M309 » et « PLACE PIGALLE » portant le code « M310 ».
- **1 000 dotations constituées chacune d'un sac à dos McDo™ sans valeur commerciale** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu roses : « BOULEVARD DE LA VILLETTE » portant le code « M305 », « AVENUE DE NEUILLY » portant le code « M306 » et « RUE DE PARADIS » portant le code « M307 ».
- **6 000 dotations constituées chacune d'un Jeu vidéo JUST DANCE d'une valeur commerciale indicative de 59,99 € TTC** au moment de la mise sur le marché du jeu à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu bleu clair : « RUE DE VAUGIRARD » portant le code « M302 », « RUE DE COURCELLES » portant le code « M303 » et « AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE » portant le code « M304 ».
- **60 000 dotations constituées chacune d'une CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo d'une valeur commerciale unitaire de 20,80 € TTC** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de Jeu marron : « BOULEVARD DE BELLEVILLE » portant le code « M300 » et « RUE LECOURBE » portant le code « M301 ».
- **500 dotations constituées chacune d'une somme de 150 € TTC à valoir sur OUIGO.COM** à gagner en reconstituant la série complète de Vignettes de jeu « Gares » : « GARE MONTPARNASSE » portant le code « M322 », « GARE DE LYON » portant le code « M323 », « GARE DU NORD » portant le code « M324 » et « GARE SAINT-LAZARE » portant le code « M325 ».

4.3 Les dotations du Volet n°3 du Jeu :

Les Sociétés Organisatrices mettent en Jeu 28 dotations de 1 000 € à gagner à raison d'une dotation mise en jeu par jour entre le 17 octobre 2023 et le 14 novembre 2023 par tirage au sort.

Les gagnants et les suppléants tirés au sort seront déposés auprès d'un huissier.

4.4 Valeur des dotations :

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Elle a été déterminée selon les éléments disponibles au 1^{er} octobre 2023. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

ARTICLE 5 - REMONTÉE DES VIGNETTES DE JEU ET REMISE DES DOTATIONS

Le Centre de vérification du Jeu vérifiera l'authenticité et la validité des Vignettes de Jeu pour certaines dotations et refusera notamment toute Vignette de Jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Seules les Vignettes de Jeu originales imprimées en français et portant les mentions « MONOPOLY » et « © 2023 McDonald's » seront admises, toute autre Vignette de Jeu (notamment celle d'une édition antérieure et/ou celle d'un jeu organisé en interne pour les équipiers des restaurants à enseigne McDonald's et/ou provenant d'un autre pays) sera considérée comme nulle.

Les Vignettes de Jeu gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification.

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

**Aucune Vignette de Jeu envoyée au Centre de vérification du Jeu ne sera restituée.
Les restaurants n'acceptent aucune vignette.**

Il peut être exigé du gagnant de signer une déclaration écrite sous serment et de signer tous les documents requis par la loi pour la remise de la dotation. Dans le cas d'une fausse déclaration sur l'un de ces documents, il pourrait être exigé de ce gagnant qu'il retourne sa dotation aux Sociétés Organisatrices dans les plus brefs délais et à ses frais.

Les dotations ne peuvent être échangées entre elles ou contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande ou être transférées à un tiers. Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de chaque dotation indiquée ci-dessus. Les dotations non gagnées ne seront pas remises en jeu, ni distribuées.

Après le 13/11/2023, toute Vignette de Jeu ou Vignette de Jeu Digitale restant sur le compte Monopoly du Participant dans le cadre du Volet N°2 et du Volet N°3 du Jeu sera perdue, et après le 14/12/2023 pour les Vignettes de Jeu ou Vignettes de Jeu Digitales restant sur le compte Monopoly du Participant dans le cadre du Volet N°1. Les Sociétés Organisatrices peuvent se voir contraintes, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des gagnants.

Les dotations "1 Sac à dos McDo™" et "1 Sac de sport McDo™" ne pourront pas être remplacées dans le cas d'une perte du colis lors de son expédition aux gagnants et dans ce cas, et uniquement dans ce cas, elle sera remplacée par une autre dotation de valeur au moins équivalente.

Les dotations seront remises en respectant les procédures suivantes :

5.1 Remise des dotations visées à l'article 4.1 du règlement :

5.1.1 Remise des dotations par le Centre de vérification du Jeu :

5.1.1.1. Pour les dotations « 100 000 € », « 1 Flipper édition McDo™ », « 1 Scooter électrique SEGWAY », « 1 Vélo électrique GITANE », « 1 Week-end à Londres + 1 partie de « MONOPOLY LIFESIZED », « 1 Paddle électrique gonflable POOLSTAR », « 1 Télévision 4K SONY » :

Si le Participant découvre une de ces dotations, après avoir décollé et scanné une Vignette de Jeu 100% gagnante ou utilisé une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra :

- Compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus avant la date indiquée ci-après. À défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

- Si la dotation a été découverte suite au scan ou à l'enregistrement d'un code Vignette de jeu 100% gagnant, il devra coller la Vignette de Jeu 100% gagnante originale sur le formulaire imprimé et sur lequel le code alphanumérique de la Vignette de Jeu est indiqué ou sur papier libre.

- Pour la dotation « 100 000 € », joindre son relevé d'identité bancaire sur lequel figure l'IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité (ou les documents du parent ou administrateur légal indiqué dans son autorisation parentale si le Participant est mineur).

- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 avant le 14 décembre 2023 à 23h59min59s, le cachet de La Poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais

notamment du coupon de participation Monopoly ou du ticket de caisse s'il est imprimé, ou de tout autre justificatif d'achat, de la régularité de sa participation.

5.1.1.2. Pour les dotations « 1 XBOX Series X », « 100€ de carte cadeau McDo™ », « 1 Paire d'écouteurs Bluetooth SAMSUNG », « 1 Lampe balad FERMOB », « 1 Jeu vidéo JUST DANCE », « 1 Support de bureau avec chargeur sans fil intégré à induction », « 1 Sac de sport McDo™ » :

Si le Participant découvre une de ces dotations, après avoir décollé et scanné une Vignette de Jeu 100% gagnante ou utilisé une Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante avant le 14 décembre 2023 à 23h59min59s.

Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus après avoir découvert sa dotation. À défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais notamment de la vignette de jeu Monopoly 100% Gagnante, du coupon de participation Monopoly, du ticket de caisse s'il est imprimé, ou de tout autre justificatif d'achat, de la régularité de sa participation.

5.1.1.3 Remise des dotations produits alimentaires McDonald's :

Après avoir utilisé une Vignette de Jeu 100% gagnante ou une Vignette de jeu Digitale 100% gagnante, si le Participant découvre l'une des dotations décrites à l'article 4.1.2, il sera dirigé vers le lien « Je bénéficie de ce gain ». Sa dotation sera alors disponible dans la rubrique « Mes offres » sur l'App McDo+ ou le Site, accessible via le bouton « Je bénéficie de ce gain ».

Pour bénéficier de son produit alimentaire McDonald's, le Participant devra commander en Click & Collect ou en livraison uniquement via l'application McDo+ avant le 14 décembre 2023 à 23h59min59s dans la limite de trois dotations par commande. L'offre est uniquement valable sur l'App McDo+ et le Site, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Le Participant ne pourra pas bénéficier de sa dotation en commandant directement en restaurant. Le P'tit Milkshake offert n'est pas disponible en livraison.

5.1.2 Remise des dotations partenaires :

Si le Participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante ou Vignette de Jeu Digitale 100% gagnante découvre une des dotations à gagner immédiatement décrites à l'article 4.1.3, le Participant se verra alors attribuer un code spécifique correspondant à la dotation qu'il a découvert, qu'il devra utiliser sur le site du partenaire concerné. Ce code sera indiqué dans l'espace Monopoly du Participant.

Le Participant devra conserver ce code, chaque code obtenu étant à usage unique.

Pour bénéficier de la dotation, le Participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le Participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code.

La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 14 décembre 2023 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.2 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement :

5.2.1 Pour les dotations « 50 000 € », « 1 Flipper édition McDo™ », « 1 Vélo électrique GITANE » et « 1 Télévision 4K SONY » :

Si le Participant reconstitue une Famille, permettant de gagner l'un de ces cadeaux, en collectionnant des

Vignettes de Jeu appartenant à la même série de couleur, chacune avec des noms de rues différents, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra :

- Compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu porteuse d'un nom de rue ou de gare ou Vignette de Jeu Digitale porteuse d'un nom de rue ou de gare ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement et après avoir reconstitué sa Famille de rues ou de gares. À défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.
- Si la « Famille » a été reconstituée suite au scan ou à l'enregistrement d'un (ou plusieurs) code(s) Vignette(s), il devra coller la(les) Vignette(s) de Jeu originale sur le formulaire imprimé et sur lequel le code alphanumérique de la Vignette de Jeu est indiqué ou sur papier libre.
- Pour la dotation « 50 000 € », joindre son relevé d'identité bancaire sur lequel figure l'IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité (ou les documents du parent ou administrateur légal indiqué dans son autorisation parentale si le Participant est mineur).
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 avant le 14 décembre 2023 à 23h59min59s, le cachet de La Poste faisant foi.

5.2.2 Pour les dotations « 1 XBOX Series X », « 1 Sac à dos McDo™ », « 1 Jeu vidéo JUST DANCE » et « 150€ à valoir sur OUIGO.COM » :

Si le Participant reconstitue une « Famille » en collectionnant des Vignettes de Jeu appartenant à la même série de couleur, chacune avec des noms de rues ou de gares différents, permettant de gagner l'un de ces cadeaux, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée avant le 14 décembre 2023 à 23h59min59s.

Le Participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus après avoir reconstitué sa Famille de rues ou de gares. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au Participant de justifier, par le biais notamment des Vignettes de Jeu originales et/ou des tickets de caisse s'ils ont été imprimés et/ou de tout autre justificatif d'achat, de la régularité de sa participation.

5.2.3 Remise de la dotation « 1 CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo » :

Concernant la dotation « 1 CHEERZ box-rétro avec 25 tirages photo », le gagnant se verra attribuer un code spécifique qu'il devra utiliser sur le site du partenaire. Ce code sera indiqué dans l'espace Monopoly du gagnant. Le gagnant devra conserver ce code qui est à usage unique. Pour bénéficier de la dotation, le Participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le Participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale du partenaire est fixée au 14 décembre 2023 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.3 Remise des dotations de 1 000 € visées à l'article 4.3. du règlement :

Pour recevoir sa dotation de 1 000 €, le gagnant devra compléter le formulaire de réception de sa dotation qu'il recevra dans les 72h suivant le tirage au sort à l'adresse email rattachée à son compte McDonald's et qu'il devra retourner selon les modalités et dans le respect du délai qui lui seront communiqués à cette occasion. Le cas échéant, les Sociétés Organisatrices pourront lui demander de retourner avec le formulaire de réception mentionné ci-dessus sa Vignette de Jeu « CARTE CHANCE ». Il recevra un virement bancaire sous un délai

maximum de 4 semaines après réception et validation de son formulaire de réception (accompagné le cas échéant de sa vignette « CARTE CHANCE »). À défaut de fournir ledit formulaire de réception dûment complété selon les modalités requises (notamment le délai imparti), le gagnant ne pourra plus se voir attribuer la dotation et, ce, de manière définitive et ne pourra réclamer aucun remboursement ou indemnité de ce chef. La Société Organisatrice contactera alors le suppléant tiré au sort le même jour par e-mail pour lui transmettre le formulaire de réception de la dotation qu'il devra retourner selon les modalités et dans le respect du délai qui lui seront communiqués à cette occasion. Le cas échéant, les Sociétés Organisatrices pourront lui demander de retourner avec le formulaire de réception mentionné ci-dessus sa Vignette de Jeu « CARTE CHANCE ». À défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise et la dotation ne sera pas remise en Jeu et sera perdue.

Si les gagnants ou leurs ayants droits éventuels ne sont pas en mesure d'ouvrir un compte, ils devront nommer un ou plusieurs mandataires chargés de percevoir en leur nom et pour leur compte la somme de 1 000€.

5.4 Participants mineurs :

Toutes les dotations visées à l'article 4.1.1, 4.2 et 4.3 ne pourront pas être remises directement à une personne mineure (moins de 18 ans au 1^{er} octobre 2023) et seront attribuées à son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

Dans le cadre du Jeu et de la gestion de la participation au Jeu Monopoly Ultimate Edition et dans le respect de la réglementation applicable, notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le(s) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) dispose(nt) d'un droit de suppression des données personnelles collectées de la personne mineure qu'il(s) peuvent exercer en envoyant un e-mail à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com.

Pour chaque dotation à l'exception des dotations décrites aux articles 4.1.2 et 4.1.3, les Sociétés Organisatrices enverront au Participant mineur, afin de valider définitivement sa dotation, une autorisation parentale de participation au Jeu par courrier ou par e-mail qu'elles lui demanderont de leur retourner, sous un délai et à une adresse qui lui seront indiqués lors de cette demande, dûment imprimée, complétée et signée par son/ses représentant(s) légal(aux). À défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise et, ce, de manière définitive et les gagnants ou ses représentants légaux ne pourront réclamer aucun remboursement ou indemnité de ce chef.

5.5 Formulaire de remontée et retrait des Dotations :

Le formulaire (ou papier libre) rempli dans le cadre des articles 5.1, 5.2 ou 5.3 doit être introduit dans une enveloppe standard affranchie en recommandé avec Accusé de Réception de type R1 base 20 g et envoyé à l'adresse suivante : Jeu McDonald's – MONOPOLY 2023 - CS 30208 – 78284 GUYANCOURT CEDEX.

En aucun cas l'enveloppe standard contenant le formulaire téléchargé et imprimé (ou le papier libre) ne doit être adressée affranchie au tarif normal en vigueur et/ou adressée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La date limite d'envoi est fixée au 14 décembre 2023 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

En cas de prolongement éventuel de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 1 du règlement, la date limite d'envoi reste fixée au 14 décembre 2023 à 23h59min59s. L'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de remontée doit être identique à l'adresse email associée au compte McDonald's du Participant.

Tout formulaire de remontée incomplet ou tout formulaire dont l'adresse e-mail diffère du compte McDo+ avec laquelle le joueur aurait participé, pour une remise de dotation, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation.

Les dotations visées aux articles 4.1.1 et 4.2 ne seront délivrées qu'à une adresse en France Métropolitaine ou

Monaco.

Les livraisons des scooters électriques SEGWAY se feront dans les revendeurs agréés SEGWAY, s'ils se trouvent à moins de 15 km du domicile des gagnants. Dans le cas contraire, le scooter sera livré à l'adresse communiquée (uniquement en France Métropolitaine et Monaco).

Les dotations « 1 Flipper édition McDo™ », « 1 Vélo électrique GITANE », « 1 Paddle électrique gonflable POOLSTAR », « 1 Télévision 4K SONY », « 1 XBOX Series X », « 1 Lampe balad FERMOB » seront expédiées par transporteur.

En cas d'absence du domicile le jour de la livraison et pendant le créneau déterminé au préalable avec la société de transport, le transporteur ne procédera en aucun cas à une deuxième livraison et le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et le colis sera remis au Centre de distribution. En cas de réception de la dotation par une tierce personne qui aurait réceptionné le colis de la dotation livré par le transporteur, le gagnant sera considéré comme ayant reçu sa dotation.

Une fois la dotation délivrée par le partenaire ou le Centre de distribution à l'adresse du gagnant indiquée sur le territoire Participant, ou enlevé chez le concessionnaire désigné, le partenaire ou le Centre de distribution sera considéré comme ayant effectué la remise de la dotation, et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

En cas de non retrait de sa dotation à La Poste ou au point de relais colis privé où son colis aurait été placé en réception suite au 1^{er} avis de passage de la dotation envoyée par Colissimo expert ou colis privé, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Les dotations n'ayant pas été retirées dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyées par colis au Centre de distribution et ne seront pas renvoyées au gagnant.

En cas de réception de la dotation par une tierce personne, le gagnant sera considéré comme l'ayant reçue.

Aucune dotation ne sera réexpédiée.

En cas de changement d'adresse, les Sociétés Organisatrices ne procéderont en aucun cas à un deuxième envoi.

Dans les cas énoncés ci-dessus, la dotation sera alors perdue et non remise en Jeu.

Dans tous les cas, les frais postaux engagés pour pouvoir bénéficier de leur dotation restent à la charge des gagnants.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET PROMOTION

La diffusion du nom (ou son initiale) et/ou du prénom et/ou le nom du département du lieu de résidence des gagnants du Jeu pourra être réalisée à des fins publicitaires pour le compte des Sociétés Organisatrices sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Cette diffusion pourra intervenir sur tous supports publicitaires pendant une durée de 24 mois à compter de la date de début de l'opération, jusqu'au 17 octobre 2025.

Cette utilisation ne leur confère aucun droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de fraude ou tentative de fraude (physique, intellectuelle ou informatique) constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événement exceptionnel ou d'événement indépendant de leur volonté, ou de dysfonctionnement/bug informatique ou de toute tentative de piratage informatique, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écarter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

En cas de défaut ou d'erreur d'impression ou de malveillance ou de fraude ou de tout autre événement ayant entraîné l'impression et la distribution d'un nombre plus important que prévu d'Éléments de Jeu donnant droit à l'attribution d'une dotation, la répartition des dotations mises en Jeu conformément à l'article 4 du présent règlement sera alors effectuée par tirage au sort parmi les détenteurs d'Éléments de Jeu qui auront valablement réclamé leur dotation conformément au présent règlement de Jeu.

Au total, seules les quantités des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement pourront être attribuées.

ARTICLE 8 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est diffusé sur le Site et l'App McDo+ où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement. Il est consultable en ligne <https://bit.ly/3ZoffpS> ou en cliquant [ici](#) du 17 octobre au 14 décembre 2023.

Il est déposé auprès de l'Étude SELARL LSL, LE HONSEC – SIMHON – ALMOUZNI, huissiers de justice Rue d'Angivillier à Rambouillet (78).

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins de création du compte McDonald's du Participant et de gestion de la Participation au Jeu Monopoly Ultimate Edition dans le respect de la réglementation applicable, notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée. Ces données sont destinées à McDonald's France Services, et d'une part aux prestataires de services en charge de la gestion des outils digitaux de McDonald's dans le cadre de la création et la gestion d'un compte McDonald's et d'autre part aux sociétés tms et Tessi dans le cadre de la gestion du Jeu Monopoly Ultimate Edition. Les données personnelles collectées et traitées par McDonald's demeureront strictement confidentielles. Les données personnelles des Participants seront conservées par McDonald's France Services pendant la durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de McDonald's disponible sur mcdonalds.fr. Les données personnelles des gagnants seront conservées par les sociétés tms et Tessi pendant 3 ans à compter de la fin du Jeu soit jusqu'au 13 novembre 2026. Tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir des directives dans le cadre de son héritage numérique, qu'il peut exercer en envoyant un e-mail à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com. Le Participant peut également introduire des réclamations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Le Participant peut consulter la politique de protection des données personnelles de McDonald's sur le site mcdonalds.fr rubrique « Données Personnelles ».

ARTICLE 10 - CONNEXION ET UTILISATION

Les Sociétés Organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau sur le Site ou l'App McDo+. Dès lors, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque d'interruption, de bug, de détournement des données, de fraude informatique, de piratage informatique ou de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs Participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur le Site ou l'App McDo+ du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. Le Participant est informé que, en accédant au Site McDonald's, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur, qui sera conservé pendant une durée d'un an. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant

d'enregistrer sa navigation sur ce site Internet.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir.

Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le Participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le Participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au Site McDonald's et de participer au Jeu.

Pour toute difficulté rencontrée afin de bénéficier de l'une des dotations gagnées sur le site Internet de l'un des partenaires concernés, les Participants suivront la procédure décrite sur le site Internet de ce partenaire en cas de difficultés techniques rencontrées afin de récupérer leurs dotations.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les dotations de toute personne ne respectant pas totalement le règlement (ou ayant manifestement bénéficié des manœuvres d'un tiers) et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il leur apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elles se réservent également le droit d'exclure de la participation au Jeu, et notamment par le blocage de son compte Monopoly, toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) mise(s) en Jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur aux Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté, à leur seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elles se réservent notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au Jeu tels que les tickets de caisse ou les coupons de participation Monopoly, pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 1.

La participation au présent Jeu implique de la part des Participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices et le Centre de vérification du Jeu ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations (notamment assurance, passeport) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux Sociétés Organisatrices, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qui pourront leur être adressés par les Participants en lettre simple, recommandée ou recommandée avec Accusé de Réception. Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent également être tenus responsables en cas de retard, de mauvais

acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qu'elles pourront adresser aux Participants dans le cadre de ce Jeu.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Jeu McDonald's - MONOPOLY 2023 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt et ne pourra être prise en considération au-delà du 31/12/2023.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES DOTATIONS MISES EN JEU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Elle a été déterminée selon les éléments disponibles au 1^{er} octobre 2023. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

Type de dotation	Description
10 € TTC à valoir chez LDLC	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 14/12/2023 inclus en boutique LDLC et sur LDLC.COM en une seule fois sur les produits en stock, hors marketplace et hors frais de port. Offre non valable en boutique LDLC Apple. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur MANUCURIST.COM	Somme de 10€ TTC valable jusqu'au 14/12/2023 inclus pour tout achat sur le site www.manucurist.com sans minimum d'achat.
10€ TTC à valoir sur CHEERZ.COM	Somme de 10€ TTC valable pour toute commande jusqu'au 14/12/2023 inclus sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site cheerz.com depuis un ordinateur, à partir de 35 tirages. Non valable sur les produits sous licence (calendriers de l'Avent kinder® ou Ferrero ; Cheerzbox Petit Bateau), hors location de borne, hors frais de port et non cumulable avec d'autres offres et promotions.
100€ de carte cadeau McDo™	100€ sous la forme d'une somme chargée sur une carte prépayée à valoir uniquement pour toute commande en Click & Collect ou en livraison sur l'app McDo+ ou le site.
100 000 €	Somme de 100 000€ net versée par virement bancaire.
1 mois de mangas en illimités sur MANGAS.IO	Un code partenaire donnant accès à un mois d'abonnement (d'une valeur de 6,90€) valable jusqu'au 14/12/2023 inclus pour toute inscription sur le site mangas.io.
150 € à valoir sur OUIGO.COM	Offre valable jusqu'au 08/02/2024 inclus pour un/des achat(s) uniquement sur le site ouigo.com ou l'application OUIGO, pour un/des voyage(s) jusqu'au 28/03/2024 pour OUIGO Train Classique et jusqu'au 05/07/2024 pour OUIGO Grande Vitesse. Le bon d'achat est utilisable en plusieurs fois et n'est ni échangeable, ni remboursable. OUIGO est une marque déposée de SNCF Voyageurs SA. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584.
20 € TTC à valoir sur EMMA-CHLOE.FR	Offre valable jusqu'au 14/12/2023 inclus pour toute commande sur emma-chloe.fr sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres ou promotions. Pour les abonnements, les frais de port sont inclus pour les livraisons en France métropolitaine. Pour les livraisons à l'étranger, des frais de port s'appliquent en fonction de la destination. Les frais spécifiques seront

	indiqués lors du processus de commande, avant la validation finale de la commande.
20 € TTC à valoir sur LABOXHOMME.COM	Somme de 20€ TTC valable jusqu'au 14/12/2023, pour toute commande sur laboxhomme.com sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres ou promotions. Pour les abonnements, les frais de port sont inclus pour les livraisons en France métropolitaine. Pour les livraisons à l'étranger, des frais de port s'appliquent en fonction de la destination. Les frais spécifiques seront indiqués lors du processus de commande, avant la validation finale de la commande.
4 Chicken McNuggets™	Spécialités panées au poulet. 4 Chicken McNuggets™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,95€ TTC.
50 000 €	Somme de 50 000€ net versée par virement bancaire.
5€ TTC à valoir sur OUIGO .COM	Offre valable jusqu'au 14/12/2023 inclus pour un achat uniquement sur le site ouigo.com ou l'application OUIGO, pour un voyage jusqu'au 28/01/2024 pour OUIGO Train Classique et jusqu'au 30/04/2024 pour OUIGO Grande Vitesse. Offre ni échangeable, ni remboursable. OUIGO est une marque déposée de SNCF Voyageurs SA. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584.
Big Mac™	Un Big Mac™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 5,80€ TTC.
Box Rétro CHEERZ avec 25 tirages photo	Une Cheerz box rétro de 25 photos d'une valeur commerciale unitaire de 20,80€ TTC, à commander depuis l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site CHEERZ.COM depuis un ordinateur, jusqu'au 12/14/2023 inclus. Frais de livraison standards en France inclus.
XBOX Series X	Une XBOX Series X d'une valeur commerciale unitaire de 549,99€ TTC.
Donut Nature	Un Donut Nature d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,50€ TTC.
Flipper édition McDo™ ARCADE VINTAGE	Un Flipper édition McDo™ doté d'un écran playfield de 40 pouces en ultra haute définition. Il possède une carte graphique Rtx 3060 ainsi qu'une mémoire D4 3000 16G (2x8G) BALLISTIX Black et 4 boutons lumineux pour naviguer à travers les plateaux de jeux sélectionnés. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 5 999€ TTC.
Hamburger	Un Hamburger d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,70€ TTC.
Jeu Vidéo JUST DANCE	Un jeu vidéo Ubisoft disponible sur Nintendo Switch, PlayStation 5, Xbox Series X S d'une valeur commerciale unitaire de 59,99 € TTC au moment de la mise sur le marché du jeu.

	© 2023 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Just Dance, Ubisoft and the Ubisoft logo are registered trademarks in the US and/or other countries.
Lampe Balad H25 Gris FERMOB	Une lampe Balad en aluminium (poignée) et polyéthylène (diffuseur) de couleur blanche translucide avec une structure en métal. Ses dimensions sont de Ø 19 x H 25 cm et son poids de 0,5 kg. Elle possède une autonomie de 7 heures à 100% et de 14 heures à 50% et se recharge grâce à un câble USB universel (fourni). Il est possible de régler l'éclairage sur 3 modes différents grâce à un bouton pression. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 79,90€ TTC.
La formation « PREMIUM » au code de la route chez EN VOITURE SIMONE	La formation « PREMIUM » au code de la route valable jusqu'au 14 /12/2023 inclus chez En Voiture Simone, une auto-école en ligne, d'une valeur commerciale unitaire de 49€ TTC. Pour bénéficier de l'offre, le code partenaire devra être renseigné sur la page de paiement du site En Voiture Simone.
Minute Maid® Orange (20cl)	Une boisson Minute Maid® Orange (20cl) d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,60€ TTC. Minute Maid® est une marque déposée de The Coca-Cola Company. Minute Maid® Orange est un jus à base de concentré.
Paire d'écouteurs Galaxy Buds2 bluetooth SAMSUNG	Une paire d'écouteurs Samsung Galaxy Buds2 Noirs possédant une autonomie de 7h30, avec 21 heures supplémentaires grâce au boîtier inclus. Ce système intra-auriculaire contrôle la musique, les appels et les assistants vocaux tout en apportant une expérience immersive grâce aux deux haut-parleurs signés AGK. Les écouteurs possèdent également un mode Ambient Sound et une réduction de bruit active. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 150€ TTC.
Paddle électrique Coasto E-Motion POOLSTAR	Un Paddle électrique d'une autonomie de 1h30 pour une charge maximale de 180 kg. La vitesse maximale est de 6,5km/h grâce à cet ensemble planche + propulseur. Dimensions paddle (dans sa mallette de transport) : 105 x 37 x 30 cm. Dimensions paddle (dans son sac à dos à roulettes) : 305 x 105 cm. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 1 800€ TTC.
P'tit Bœuf Sauce Deluxe	Un P'tit Bœuf Sauce Deluxe d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,00€ TTC.
P'tit Milkshake	P'tit Milkshake au lait bio = Préparation sucrée et aromatisée à base de lait en poudre écrémé bio et de crème bio. Un P'tit Milkshake d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,50€ TTC. Non disponible en livraison.
Petit Coca-Cola® Sans Sucres (25cl)	Une boisson Petit Coca-Cola® Sans Sucres d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,70€ TTC. Coca-Cola® est une marque déposée de The Coca-Cola Company. Contient des édulcorants et une source de phénylalanine.

Petit Fanta® Goût Original Sans Sucres (25cl)	<p>Une boisson Petit Fanta® Goût Original Sans Sucres d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,65€ TTC.</p> <p>Fanta est une marque déposée de The Coca-Cola Company. Contient une source de phénylalanine.</p>
Petite portion de frites	<p>Une Petite portion de frites d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,80€ TTC.</p>
Sac à dos McDo™	<p>Un sac à dos édition McDo™ 100% polyester, 48 (H) x 35 (L) cm.</p> <p>Une dotation exclusive McDonald's sans valeur commerciale.</p>
Sac de sport McDo™	<p>Un sac de sport édition McDo™ 100% polyester, 50 (H) x 25 (L) cm.</p> <p>Une dotation exclusive McDonald's sans valeur commerciale.</p>
Scooter électrique E110S SEGWAY	<p>Un scooter électrique connecté E110S Sedway, équivalent 50cm3 avec un moteur 1,5 kW dans la roue arrière, une autonomie de 40 km avec une seule charge (cycle WMTC) ainsi qu'un grand coffre de 27 L. Le scooter possède de nombreuses fonctionnalités intelligentes accessibles via l'application mobile Segway-Ninebot comme la géolocalisation en temps réel du scooter ou le (dé)verrouillage sans clé. Ses dimensions sont les suivantes : 1866 x 675 x 1175 mm et son poids est de 88 kg. Les frais d'immatriculation sont pris en charge ainsi que la carte grise expédiée par la préfecture au domicile du propriétaire. Un casque demi-jet et les gants seront fournis au gagnant. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 2 399€ TTC.</p>
Support de bureau avec chargeur sans fil intégré à induction Geo Dock SBS	<p>Un support de bureau Geo Dock avec chargeur sans fil intégré qui permet de recharger votre appareil d'un simple geste. Sa technologie ADS (Automatic Detection System) permet une charge rapide (technologie Quick Charge) d'une puissance de 10 W.</p> <p>Dimensions Inner : 90 x 150 x 220 mm (600 g).</p> <p>Dimensions Pack : 130 x 15 x 200 mm (950 g).</p> <p>Un câble d'alimentation est inclus. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC.</p>
Sundae	<p>Dessert glacé à base de lait saveur vanille.</p> <p>Un Sundae d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,60€ TTC.</p>
Télévision 4K LED 55" SONY	<p>Une télévision LED 55" (139 cm) SONY mesurant 123,3 x 71,3 x 7,2 cm conçue pour afficher des images colorées grâce au processeur 4K HDR Processor X1™. Le son qui l'accompagne est de 2 x 10 Watts, provenant des pieds sur les côtés. Elle est équipée de deux ports HDMI 2.0, deux ports HDMI 2.1 et deux ports USB. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 1 199€ TTC.</p>

<p>Vélo électrique G-One Rodwood GITANE</p>	<p>Un VTT G-ONE RODWOOD avec une batterie eGoing 482Wh et un chargeur eGoing2Ah. Il possède des pneus avec renfort en Kelvar de 27,5x3,0". Il est doté d'un cadre en aluminium, d'une fourche Suntour (120 mm) ainsi que d'une patte arrière compatible avec fixation de béquille. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 2 599€ TTC.</p>
<p>Week-end à Londres avec une partie de « Monopoly Lifesized » pour 4 personnes</p>	<p>Un week-end à Londres avec une partie de "MONOPOLY LIFESIZED" pour 4 personnes à valoir en dehors des vacances scolaires à choisir auprès de l'agence partenaire Voyage Paris Normandie. Cette dotation est non cessible et pourra être utilisé avant le 14/12/2024. Si au 14/12/2024, la dotation n'a pas été utilisée par le gagnant, elle sera définitivement perdue. Cette dotation comprend : le transport aller/retour en avion ou en Eurostar Paris ou Province/Londres, les frais de transfert Aéroport ou gare Paris ou Province/Londres, l'hébergement dans un hôtel 3*, les frais d'assurances, autres frais annexes ainsi que les accès pour 4 personnes au Monopoly-Lifesized à Tottenham Court Road. Les dépenses à caractères personnel pour le gagnant et ses accompagnateurs ne sont pas comprises. Le gagnant devra respecter les conditions générales de l'agence partenaire et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires. La réservation du week-end devra être effectuée 12 semaines avant la date de départ.</p>